

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présent : 10 Procuration : 4 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le six juillet Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Sonia <u>Date de convocation</u> : 1 juillet 2022</p>
<p><u>Réf</u> : 2294 <u>Objet</u> : Vente parcelle B 1500</p>	<p><u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude - - Mme MICHAUD Sonia - Mme SIBIL Christine - M. COCCOZ Patrick - - Mme MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole <u>Absents ou excusés</u> : M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie – Laure - - M. DUCHEMIN Vincent - Mme QUOEX Valérie <u>Procuration</u> : M. GAILLARD Guy à M. MUFFAT Michel (la Ranche) M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel (la Glière) M. DUCHEMIN Vincent à M. BRAIZE Richard Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole</p>

Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal, de vendre à M. QUOEX Dominique la parcelle suivante :

PARCELLE	CONTENANCE
Parcelle B 1500	116 M2

Il indique que cette vente s'effectuera sur une base de 0.20 €/M2, soit $116 * 0.20 \text{ €} = 23.20 \text{ €}$.

Il indique que tous les frais seront supportés par l'acquéreur

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * **ACCEPTTE** la vente à M. QUOEX Dominique de la parcelle ci-dessus désignée
- **PREND** note que le prix de cette vente s'établit à : $116 \text{ M2} * 0.20 \text{ €} = 23.20 \text{ €}$
- **PRECISE** les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur
- **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Maire

DENNE Jean - Claude